



**Formation**

# Solutions transitoires

Une transition entre l'école et  
la formation professionnelle

Direction de l'instruction publique et de la culture du canton de Berne  
Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle (OMP)

2023/2024



# Table des matières

- 4 Service d'aiguillage
- 6 Année scolaire de préparation professionnelle  
Pratique et formation générale (APF)
- 7 Année scolaire de préparation professionnelle  
Pratique et intégration (API)
- 8 APP plus
- 11 Préapprentissage
- 12 Semestre de motivation (SEMO) standard
- 13 Semestre de motivation (SEMO) plus
- 14 Adresses
- 15 Le système de formation du canton de Berne

**Le canton de Berne propose des solutions transitoires aux élèves qui, compte tenu de leur parcours scolaire ou personnel, ou encore de leurs compétences linguistiques, ont besoin de soutien pour accéder à une formation professionnelle initiale.**

Les solutions transitoires s'adressent aux adolescent-e-s et aux jeunes adultes qui n'ont pas trouvé de solution de raccordement à l'issue de leur scolarité obligatoire malgré leurs efforts, qui ne disposent pas d'un diplôme du degré secondaire II (formation professionnelle initiale, écoles moyennes) et qui sont domicilié-e-s dans le canton de Berne. Les offres diffèrent selon la part dédiée aux cours et celle dédiée à la pratique qu'elles comportent et selon l'intensité de l'accompagnement. Elles visent à préparer les jeunes à suivre une formation professionnelle initiale.

# Les solutions transitoires dans le canton de Berne

La fin de la scolarité obligatoire annonce pour beaucoup l'entrée dans le monde du travail. Les jeunes ne parviennent cependant pas toutes et tous à s'insérer d'emblée dans la vie professionnelle. Elles ou ils ont peut-être besoin de plus de temps pour se décider en fonction de leur situation personnelle ou scolaire. Dans de tels cas, une solution transitoire peut s'avérer judicieuse.



# Service d'aiguillage

Une offre transitoire bien choisie peut augmenter les chances de trouver sa place dans le monde du travail. Prestation du Case Management Formation Professionnelle (CM FP), les services d'aiguillage régionaux soutiennent les adolescent-e-s et jeunes adultes qui cherchent une solution de raccordement appropriée. Ils collaborent avec l'Orientation professionnelle, les maître-sse-s de classe, les services sociaux, l'assurance-invalidité et d'autres services impliqués.

Lors d'un entretien avec les jeunes et leurs représentants légaux ou avec les jeunes adultes, les spécialistes du service d'aiguillage recherchent la meilleure solution permettant une évolution professionnelle. Ces spécialistes leur recommandent ensuite la solution transitoire qui leur convient le mieux, sur la base du dossier préalablement remis et de l'entretien personnel.

Avec l'aide du service d'aiguillage, l'objectif est que les jeunes et jeunes adultes trouvent une offre adéquate au plus tard au bout d'un an, afin de pouvoir accéder à une formation professionnelle initiale. Le passage direct à une formation professionnelle initiale doit toujours être préféré à une solution transitoire.

## Inscription

L'inscription électronique au service d'aiguillage s'effectue comme suit, via le site [www.be.ch/service-aiguillage](http://www.be.ch/service-aiguillage).

Élèves de 11<sup>e</sup> année scolaire :

- inscription par leur maître-sse de classe, de la semaine 13 à la semaine 18, en cas d'incertitude quant à la pertinence d'une offre ou lorsque l'APP plus est envisagée
- inscription de l'ensemble des élèves sans solution de raccordement pendant la semaine 23 par leur maître-sse de classe

Jeunes de 15 à 25 ans qui ont terminé leur scolarité obligatoire :

- inscription tout au long de l'année si elles ou ils souhaitent bénéficier d'une solution transitoire et ne sont pas titulaires d'un diplôme du degré secondaire II (p. ex. en cas d'interruption d'apprentissage)

Seul-e-s les jeunes domicilié-e-s dans le canton de Berne peuvent s'inscrire au service d'aiguillage. Cette prestation est gratuite.

## Site

Le service d'aiguillage francophone se trouve au centre d'orientation professionnelle (centre OP) de Bienne.

Centre de renseignements :

Case Management Formation Professionnelle (CM FP)  
Services centraux OP, Bremgartenstrasse 37  
Case postale, 3001 Berne  
Tél. 031 633 81 05  
[service.daiguillage.bf@be.ch](mailto:service.daiguillage.bf@be.ch)



# Année scolaire de préparation professionnelle Pratique et formation générale (APF)

L'année scolaire de préparation professionnelle Pratique et formation générale (APF) est une solution transitoire scolaire qui comprend cinq jours d'enseignement par semaine et qui met l'accent sur l'accès à une formation professionnelle initiale. L'APF s'adresse aux adolescent-e-s et jeunes adultes qui souhaitent approfondir leur formation générale et se préparer à un apprentissage et qui sont motivé-e-s pour fréquenter l'école pendant une année supplémentaire. 10 à 40% de la formation sont consacrés à des semaines de projet, à des stages de découverte ou à des stages en entreprise.

Pour se préparer à atteindre leur objectif professionnel et pour se perfectionner de manière individuelle, les élèves peuvent sélectionner leur programme dans quatre champs professionnels :

- artisanat, bâtiment, technique, nature
- administration, commerce, logistique
- gastronomie, économie familiale, tourisme
- santé, social

L'APF débute en août et dure un an. Si des places sont disponibles, il est possible de commencer cette formation en cours d'année, jusqu'au 31 janvier.

L'objectif de l'APF est que les jeunes puissent commencer une formation professionnelle initiale et se familiariser avec les exigences du monde du travail (qualification complémentaire et développement de la personnalité).

## Coûts

L'écolage s'élève à 1000 francs par an. S'y ajoutent environ 1100 francs pour les moyens d'enseignement, les excursions et les semaines de projet. Il est possible de demander des subsides via [www.be.ch/subsides](http://www.be.ch/subsides). Les personnes qui n'ont pas droit à des subsides de formation peuvent demander une exemption des écolages.



## Critères d'admission

L'APF est destinée avant tout aux élèves de section générale qui ne parviennent pas à trouver une place d'apprentissage sans soutien et formation supplémentaires. Le nombre de places de formation est limité. Nul ne peut se prévaloir d'un droit à fréquenter une APF.

Est admis-e en APF, dans la limite des places disponibles, qui-conque

- réside dans le canton de Berne
- a besoin d'un soutien supplémentaire
- a, en règle générale, achevé la scolarité obligatoire et est âgé-e de 25 ans au plus
- ne dispose d'aucune solution de raccordement et d'aucun diplôme du degré secondaire II
- a le niveau B1 en français

## Inscription

Les inscriptions sont ouvertes de la semaine 13 à la semaine 18 et sont la plupart du temps effectuées par les maître-sse-s de classe de 11<sup>e</sup> année scolaire. Le formulaire d'inscription électronique est disponible dès la semaine 13 sur [www.be.ch/apf](http://www.be.ch/apf). Les inscriptions ultérieures s'effectuent uniquement via le service d'aiguillage ([www.be.ch/service-aiguillage](http://www.be.ch/service-aiguillage)).

Les adresses figurent en page 14.

# Année scolaire de préparation professionnelle Pratique et intégration (API)

L'année scolaire de préparation professionnelle Pratique et intégration (API) est une solution transitoire modulaire qui s'adresse aux jeunes issu-e-s de la migration arrivé-e-s en Suisse récemment. En un à deux ans, ces adolescent-e-s et jeunes adultes acquièrent des connaissances en français et se familiarisent avec la culture suisse. Durant la première année (API 1), l'accent est mis sur l'acquisition de compétences de base en français et sur la prise de repères au sein d'un nouveau pays et du monde du travail de ce dernier. La seconde année (API 2) est consacrée non seulement aux compétences linguistiques, mais également à l'enseignement général, à l'orientation professionnelle ciblée et à l'entrée dans la vie professionnelle.

L'API débute en août et dure un à deux ans. Si des places sont disponibles, il est possible de commencer cette formation en cours d'année, jusqu'au 31 janvier.

L'objectif de l'API est que les jeunes soient intégré-e-s dans la société suisse, acquièrent des connaissances dans une langue nationale et soient préparé-e-s à entrer dans le monde du travail.

## Coûts

L'écolage s'élève à 1000 francs par an. S'y ajoutent environ 1100 francs pour les moyens d'enseignement, les excursions et les semaines de projet. Il est possible de demander des subsides pour l'API 2 via le site [www.be.ch/subsides](http://www.be.ch/subsides). Les personnes qui ne peuvent pas prétendre à des subsides ont la possibilité de demander à être exemptées de l'écolage.

## Critères d'admission

Le nombre de places de formation est limité.

Est admis-e en API, dans la limite des places disponibles, qui-conque réside dans le canton de Berne et

- est âgé-e de 25 ans au plus
- ne dispose d'aucun diplôme du degré secondaire II
- dispose de compétences scolaires de base suffisantes pour la préparation professionnelle
- a au moins le niveau linguistique A1 (API 1) ou A2 (API 2) à l'oral et à l'écrit

## Inscription

Les inscriptions sont ouvertes de la semaine 13 à la semaine 18 et sont en général effectuées par le service chargé de la gestion des cas (partenaire régional dans le domaine de l'asile, services sociaux) ou par une antenne d'intégration. Les inscriptions tardives sont possibles s'il reste des places.

Les élèves de 11<sup>e</sup> année doivent être inscrit-e-s par leur maître-sse de classe entre la semaine 13 et la semaine 18.

Le formulaire d'inscription électronique est disponible dès la semaine 13 sur [www.be.ch/api](http://www.be.ch/api).

Les adresses figurent en page 14.

# APP plus

L'APP plus est une solution transitoire scolaire composée de cours, de stages de découverte et d'un coaching.

L'offre scolaire s'adresse aux élèves de section générale et des classes de soutien (CdS) qui ont besoin d'un accompagnement et d'un soutien intensifs pour s'intégrer dans le monde professionnel. Elle comprend un enseignement individualisé mettant l'accent sur l'encouragement des compétences clés. En fonction de leur situation personnelle, les élèves accomplissent jusqu'à 50% de l'année scolaire sous forme de stages de découverte, de stages et de travail dans des entreprises. Cela leur permet d'acquérir des expériences importantes et de découvrir le quotidien professionnel. Les élèves sont accompagné-e-s individuellement durant toute l'année scolaire.

L'APP plus débute en août et dure un an. Si des places sont disponibles, il est possible de commencer cette formation en cours d'année, jusqu'au 31 janvier.

L'objectif est que les jeunes puissent débiter une formation professionnelle initiale et soient en mesure d'apprendre, de gérer le quotidien et d'adopter un comportement apte à leur ouvrir les portes du monde professionnel.

## Coûts

L'écolage s'élève à 1000 francs par an. S'y ajoutent environ 1100 francs pour les moyens d'enseignement, les excursions et les semaines de projet. Il est possible de demander des subsides via le site [www.be.ch/subsides](http://www.be.ch/subsides).

Les personnes qui n'ont pas droit à des subsides de formation peuvent demander une exemption des écolages.

## Critères d'admission

Le nombre de places de formation est limité.

Est admis-e en APP plus, dans la limite des places disponibles, quiconque

- réside dans le canton de Berne
- a besoin d'encouragement élevé dans le domaine des compétences transdisciplinaires
- a, en règle générale, achevé la scolarité obligatoire et est âgé-e de 25 ans au plus
- ne dispose d'aucune solution de raccordement et d'aucun diplôme du degré secondaire II
- a au minimum un niveau linguistique A2, à l'oral comme à l'écrit

## Inscription

Les inscriptions sont ouvertes de la semaine 13 à la semaine 18 et sont généralement effectuées par les maître·sse·s de classe de 11<sup>e</sup> année scolaire via le service d'aiguillage.

Le formulaire d'inscription électronique est disponible à l'adresse [www.be.ch/app-plus](http://www.be.ch/app-plus).

Les adresses figurent en page 14.





# Préapprentissage

Le préapprentissage est destiné aux adolescent-e-s et adultes qui souhaitent faire de premières expériences pratiques dans une entreprise tout en améliorant leurs compétences et en comblant leurs lacunes pour se préparer à l'apprentissage. Cette formation augmente les chances de trouver une place d'apprentissage.

Les préappren-ti-e-s travaillent trois jours par semaine dans une entreprise formatrice et suivent des cours spécifiques à leur domaine professionnel pendant deux jours dans une école professionnelle. Les cours dispensés par l'école sont thématiques, axés sur les compétences et sur la pratique. Ils tiennent compte des expériences et du vécu des préappren-ti-e-s.

Le préapprentissage débute en août et dure un an. Il est possible de l'entamer en cours d'année s'il reste des places.

L'objectif du préapprentissage est que les élèves puissent accéder à une formation professionnelle initiale. Lors de leur préapprentissage, elles et ils découvrent le monde du travail et acquièrent, en collaborant au sein d'entreprises, une expérience pratique.

## Coûts

Aucun écolage n'est perçu, mais des coûts d'au maximum 500 francs sont à prévoir pour le matériel et les manifestations. Une rémunération individuelle est versée par l'entreprise formatrice (en règle générale, 90 % du salaire versé lors de la 1<sup>re</sup> année d'apprentissage).

## Critères d'admission

Est admis-e en préapprentissage, dans la limite des places disponibles, quiconque

- réside dans le canton de Berne
- est âgé-e d'au moins 15 ans
- n'est titulaire d'aucun diplôme du degré secondaire II
- dispose d'un contrat de préapprentissage signé par une entreprise et approuvé par l'Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle
- a au moins un niveau A2 en français, à l'oral comme à l'écrit

## Inscription

L'inscription à l'école professionnelle se fait automatiquement par le dépôt d'un contrat de préapprentissage signé, auprès de l'Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle. Les contrats sont approuvés à partir de février.

Vous trouverez de plus amples informations, notamment sur les entreprises formatrices, sur [www.be.ch/preapprentissage](http://www.be.ch/preapprentissage).

Les adresses figurent en page 14.

### Conseils pour la recherche d'une place de préapprentissage

- chercher des places de préapprentissage dans la banque de données des places d'apprentissage (SIPA) sur [www.be.ch/placesappr](http://www.be.ch/placesappr)
- utiliser son réseau : informer ses connaissances et sa famille de son intérêt à effectuer un préapprentissage
- s'adresser à des entreprises en leur demandant de pouvoir effectuer un préapprentissage chez elles

### Remarque sur le préapprentissage d'intégration

Le canton de Berne participe au programme « Préapprentissage d'intégration » (PAI) du Secrétariat d'État aux migrations (SEM).

L'ensemble des élèves en préapprentissage sont réparti-e-s dans les mêmes classes. L'enseignement est adapté aux besoins individuels.

# Semestre de motivation (SEMO) standard

Le semestre de motivation (SEMO) standard s'adresse aux jeunes qui ont besoin de soutien dans leur recherche d'une place d'apprentissage, par exemple après l'interruption d'un apprentissage. Le programme permet un encadrement étroit et individuel des jeunes sur les plans du travail, de la formation et du coaching.

Le SEMO standard se compose de trois jours d'activité professionnelle par semaine, d'un jour et demi de formation individuelle et d'une demi-journée d'aide à la candidature. Cette offre visant toutefois un soutien individualisé, d'autres agencements sont possibles. L'activité professionnelle se déroule dans un atelier du prestataire du SEMO, lors d'un stage de découverte ou dans le cadre d'un engagement en entreprise à plus long terme. Les jeunes peuvent ainsi utiliser et développer leurs compétences de manière concrète dans un environnement réel. Les participant-e-s découvrent des techniques adaptées de candidature et sont accompagné-e-s dans la recherche d'une place d'apprentissage appropriée.

Le SEMO standard dure au maximum 210 jours. Il peut être entamé à n'importe quel moment.

L'objectif est que les jeunes puissent accéder à une formation professionnelle initiale, qu'elles ou ils développent des perspectives professionnelles réalistes, acquièrent de l'expérience pratique, combent leurs lacunes scolaires et améliorent leurs compétences sociales et personnelles.

## Coûts

La participation au SEMO standard est gratuite.

## Critères d'admission

Est admis-e à un SEMO standard, dans la limite des places disponibles, quiconque

- réside dans le canton de Berne
- a en règle générale terminé la scolarité obligatoire
- est âgé-e de 15 à 25 ans
- ne dispose d'aucune solution de raccordement et n'est titulaire d'aucun diplôme du degré secondaire II
- a au moins le niveau A2 en français, à l'oral comme à l'écrit
- est motivé-e à améliorer sa situation professionnelle

## Inscription

Les inscriptions sont ouvertes toute l'année et s'effectuent via le service d'aiguillage. Le formulaire d'inscription électronique est disponible sur [www.be.ch/service-aiguillage](http://www.be.ch/service-aiguillage).

Les adresses figurent en page 14.



# Semestre de motivation (SEMO) plus

Le semestre de motivation (SEMO) plus s'adresse aux jeunes qui ne sont pas encore prêt-e-s à entrer directement dans le monde du travail et qui ont besoin d'aide pour développer leurs compétences personnelles et sociales. Le programme permet un encadrement étroit et individuel sur les plans du travail, du développement personnel et du coaching. Le SEMO plus peut être entamé à n'importe quel moment.

Dans le cadre du SEMO plus, les jeunes travaillent au sein des ateliers du prestataire ou dans des entreprises externes triées sur le volet. Elles et ils développent leurs compétences pratiques et personnelles. Durant l'intégralité du programme, les jeunes bénéficient d'un soutien adapté à leurs besoins. Le mode de travail des spécialistes du SEMO plus s'inspire de méthodes sociopédagogiques et suppose un investissement de longue durée.

Le SEMO plus dure au maximum 22 mois et peut être entamé à n'importe quel moment.

L'objectif est que les jeunes développent une capacité de travail de base, renforcent leurs compétences personnelles et sociales, acquièrent de l'expérience professionnelle et soient motivé-e-s à poursuivre une formation ou à trouver un emploi. À moyen terme, le SEMO plus donne accès à une formation professionnelle initiale ou à une autre solution de raccordement.

## Coûts

La participation au SEMO plus est gratuite.

## Critères d'admission

Est admis-e à un SEMO plus, dans la limite des places disponibles, quiconque

- réside dans le canton de Berne
- a en règle générale terminé la scolarité obligatoire
- est âgé-e de 15 à 25 ans
- ne dispose d'aucune solution de raccordement et n'est titulaire d'aucun diplôme du degré secondaire II
- a au moins le niveau A2 en français, à l'oral comme à l'écrit
- a besoin de soutien individuel dans le domaine de l'insertion professionnelle
- est motivé-e pour participer régulièrement au programme



## Inscription

Les inscriptions sont ouvertes toute l'année et s'effectuent via le service d'aiguillage. Le formulaire d'inscription électronique est disponible sur [www.be.ch/service-aiguillage](http://www.be.ch/service-aiguillage).

Les adresses figurent en page 14.

# Adresses

## APP Pratique et formation générale (APF) / APP Pratique et intégration (API)

Région	École	Site internet
Bienne-Seeland	Centre de Formation Professionnelle CFP	bbz-cfp.ch/fr
Jura bernois	Centre de formation professionnelle Berne francophone (ceff)	ceff.ch

## APP plus

Région	École	Site internet
Bienne-Seeland Jura bernois	Centre de Formation Professionnelle CFP	bbz-cfp.ch/fr

## Préapprentissage

Région	École	Site internet
Bienne-Seeland Jura bernois	Centre de formation professionnelle Berne francophone (ceff)	ceff.ch

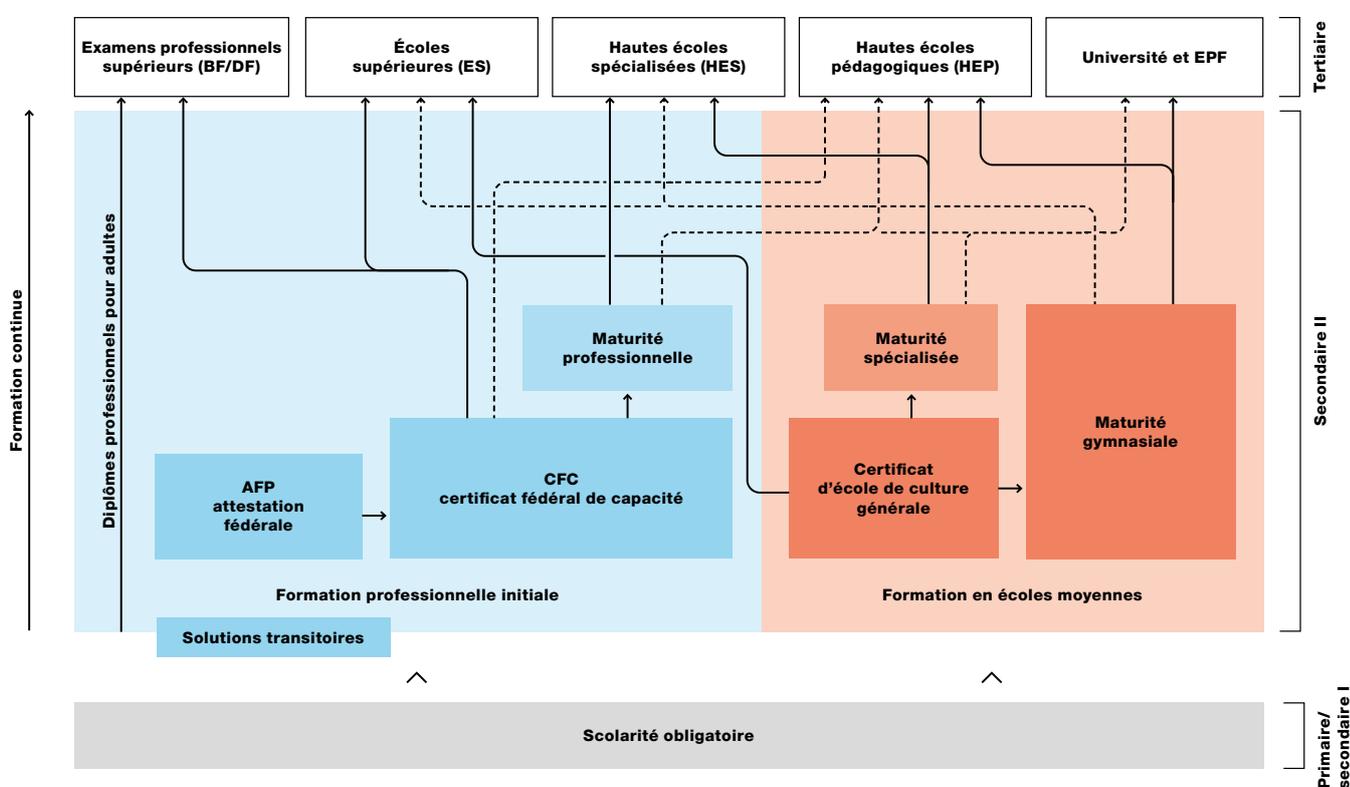
## Semestre de motivation (SEMO) standard / plus

Région	Programme	Site internet
Bienne-Seeland Jura bernois	SEMO/MOVE Seeland & Jura bernois	sfa-info.ch

# Le système de formation du canton de Berne

Ce qui rend le système suisse de formation unique, c'est sa perméabilité. Que vous ayez en poche le diplôme d'une formation professionnelle initiale ou d'une école moyenne, tous deux vous donnent accès à de nombreuses possibilités de perfectionnement.

La vue d'ensemble ci-dessous vous montre le système de formation dans le canton de Berne. Pour obtenir des informations détaillées sur les différentes voies de formation : [www.be.ch/inc](http://www.be.ch/inc)  
> Thèmes > Formation



- Accès direct (en fonction de la filière de formation ou d'études, une procédure d'admission peut exister)
- ..... Voies de formation nécessitant une qualification complémentaire (par ex. stage professionnel, examen d'entrée, passerelle, année propédeutique)

**Remarque**  
Ce tableau vous donne un aperçu des principales voies de formation dans le canton de Berne. Les institutions de formation et les centres d'orientation professionnelle vous renseignent sur d'autres possibilités existantes et sur les réglementations en vigueur.

## **Solutions transitoires**

Une transition entre l'école et la formation professionnelle

## Des questions concernant le choix professionnel ou le choix d'une formation ?

Dans les huit centres d'orientation professionnelle du canton de Berne, des personnes de tout âge peuvent obtenir des informations, des conseils et un soutien pour les questions relatives à la formation et à la gestion de carrière.

[www.be.ch/cop](http://www.be.ch/cop)

## Des questions concernant les subsides de formation ou les bourses ?

Section des subsides de formation Jura bernois (bourses)  
subsides.tramelan@be.ch  
Tél. 031 636 16 70

[www.be.ch/subsides](http://www.be.ch/subsides)

## Commander ou télécharger des brochures ?

Sept brochures vous informent sur les voies de formation dans le canton de Berne. Disponibles aussi en allemand. À commander ou à télécharger gratuitement dans la boutique de commande en ligne de l'OP :

[www.be.ch/op-boutique](http://www.be.ch/op-boutique)



### **Éditeur**

Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle (OMP)  
[www.be.ch/omp](http://www.be.ch/omp)

### **Édition**

Août 2023

### **Réalisation**

Centres d'orientation professionnelle (OP), Services centraux

### **Photos**

Pia Neuenschwander